

**Instruction n° DGOS/R1/DSS/MCGR/2014/105 du 10 avril 2014 relative aux priorités nationales de contrôles externes de la tarification à l'activité pour 2014**

10/04/2014

Cette instruction énonce les priorités nationales de contrôle externe retenues pour la campagne 2014 : les séjours avec comorbidités ; les activités non prises en charge par l'assurance maladie ; le codage du diagnostic principal ; les actes et consultations externes facturés en hôpital de jour ; les prestations inter-établissements ; les séjours « contigus » ; LAMDA (logiciel d'aide à la mise à jour des données d'activité) dans les établissements ex-DG ; le contrôle des structures HAD.